Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260914-2026_09_14_64-DE

Mairie de Plozevet
Ti-Kêr Plozeved
14 rue Jules Ferry
29710 Plozévet

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL N°6
DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plozévet se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudie GUÉNOLÉ, Maire.

Date de convocation : le 09 septembre 2026.

Etaient présent :

Mesdames : BERNARD Martine, BREMAUD Brigitte, DUFOUR Marie-Thérèse, GUENOLE Claudie, GUEZENNEC Emmanuelle, LE REUN Jessica, L'HEVEDER Anne-Rozenn, PODDA Marion, SQUIBAN Mathilde, ZILLER Fanny.

Messieurs : ANGEBAUD Roger, BALLAHMER Lounis, BOURDON Fabien, GOYAT David, KERE Bernez, LAGADEC Patrice, LE DISSEZ Mordiern, LECLERE Loïc, MAUDUIT Wilfrid, PHILIPPON Ion, QUEMENER Luc.

Absents :
Madame CORNEC Marie-Eve a donné procuration à Madame DUFOUR Marie-Thérèse
Madame BARTHELEMY Christine a donné procuration à Madame BREMAUD Brigitte

Assistait également à la réunion :
Madame GARGADENNEC Cécile, Responsable des Ressources humaines

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 21
Nombre d'absents : 2
Nombre de procurations : 02
Nombre de votants : 23

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260914-2026_09_14_64-DE

2026-09-14-64

Etude d'aménagement pour l'habitat léger

Madame la Maire informe les élus que face à la crise du logement et de l'évolution des modes de vie, il convient de s'intéresser à différentes formes d'habitat dont l'habitat léger (yourtes, tiny houses…).

Pour ce faire, une étude d'aménagement pour l'habitat léger va être menée sur la commune par Monsieur BOULLAND François, géographe et urbaniste. Cette étude comporte 3 phases : le cadrage réglementaire, la prospection foncière et la gouvernance du projet (conception et gestion). Le montant de l'étude s'élève à 5 650€ HT avant subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Valide le lancement d'une étude de faisabilité pour l'habitat léger sur la commune ;

- Adopte la proposition financière de Mr BOULLAND François géographe et urbaniste pour mener cette étude

- Autorise Madame la Maire à solliciter toutes les subventions en lien avec ce dossier.

Pour copie certifiée conforme.
A Plozévet, le 14 septembre 2026.

La Maire,
Claudie GUÉNOLÉ.

